

**Journée technique
27 janvier 2016**

Bassin Rhône-Méditerranée

Etat d'avancement du classement en liste 2



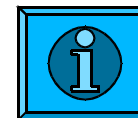
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes
Servi ce bassin Rhône-Méditerranée et Plan Rhône

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Classement des cours d'eau

Arrêtés de classement des cours d'eau du bassin signés le 13 juillet 2013 sur la base des enjeux environnementaux pré-identifiés :

- dans le SDAGE 2010-2015
- dans le plan national de restauration de la continuité écologique (PARCE) en application du Grenelle (786 ouv)
- dans le PLAGEPOMI 2010-2014

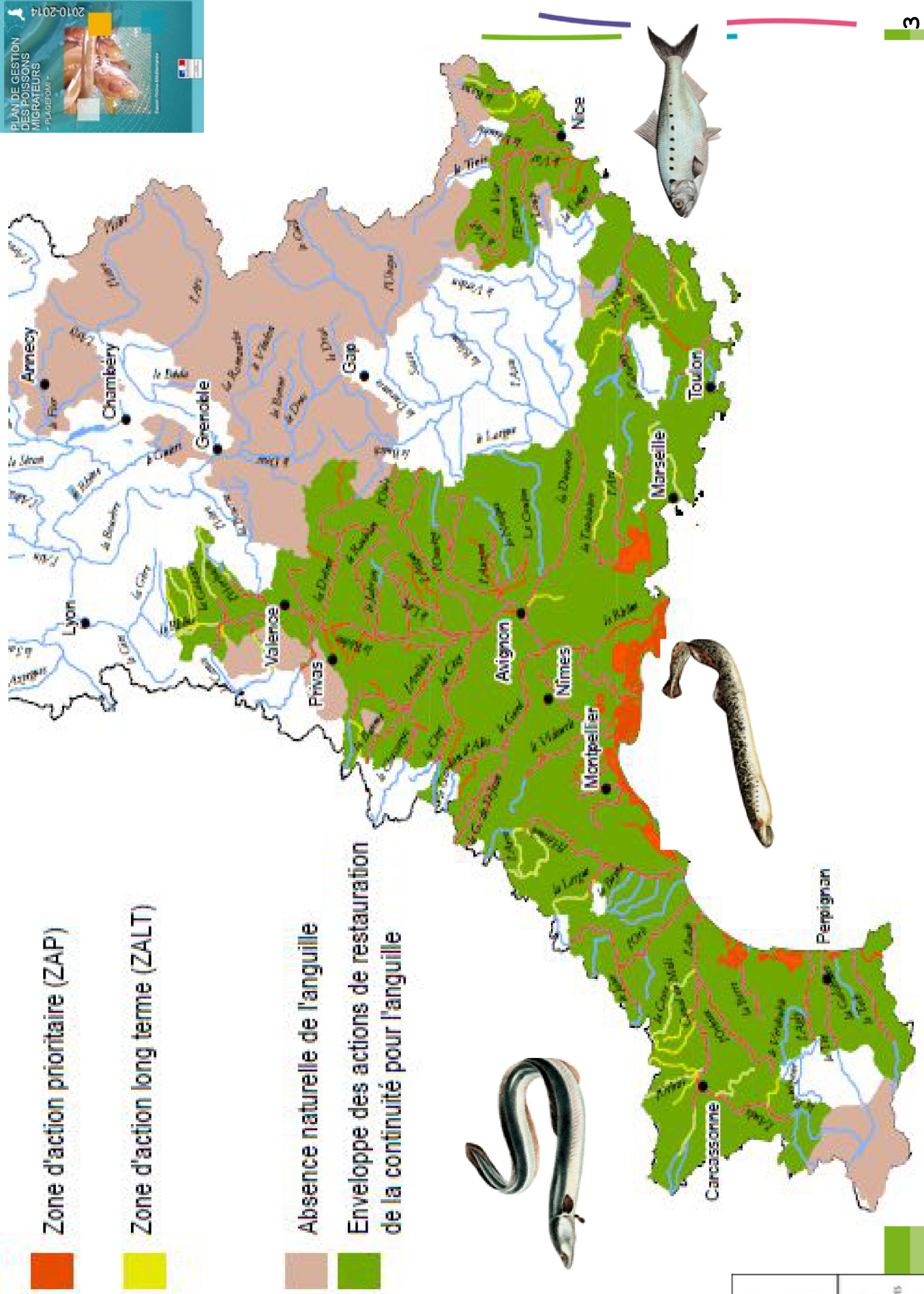
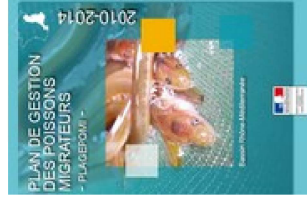


Classement en tenant compte des capacités à faire sur le plan administratif et financier ⇒ souci de réalisme

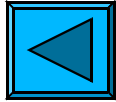


Objectif : solution de restauration au cas par cas en fonction des enjeux environnementaux et des usages socio-économiques.

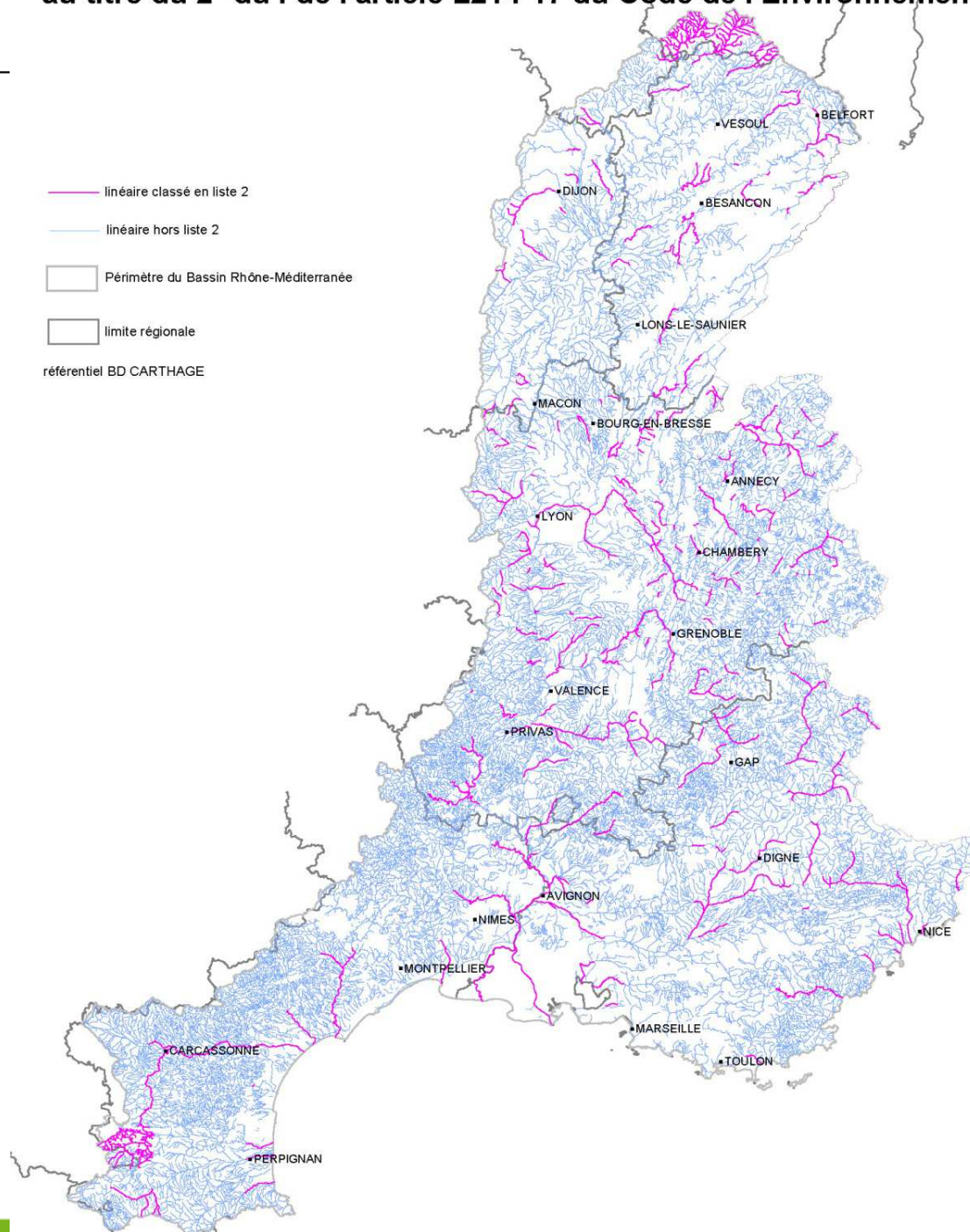
Enjeux migrateurs amphihalins



Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2 sur le bassin Rhône - Méditerranée au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement



- linéaire classé en liste 2
- linéaire hors liste 2
- Périmètre du Bassin Rhône-Méditerranée
- limite régionale
- référentiel BD CARTHAGE

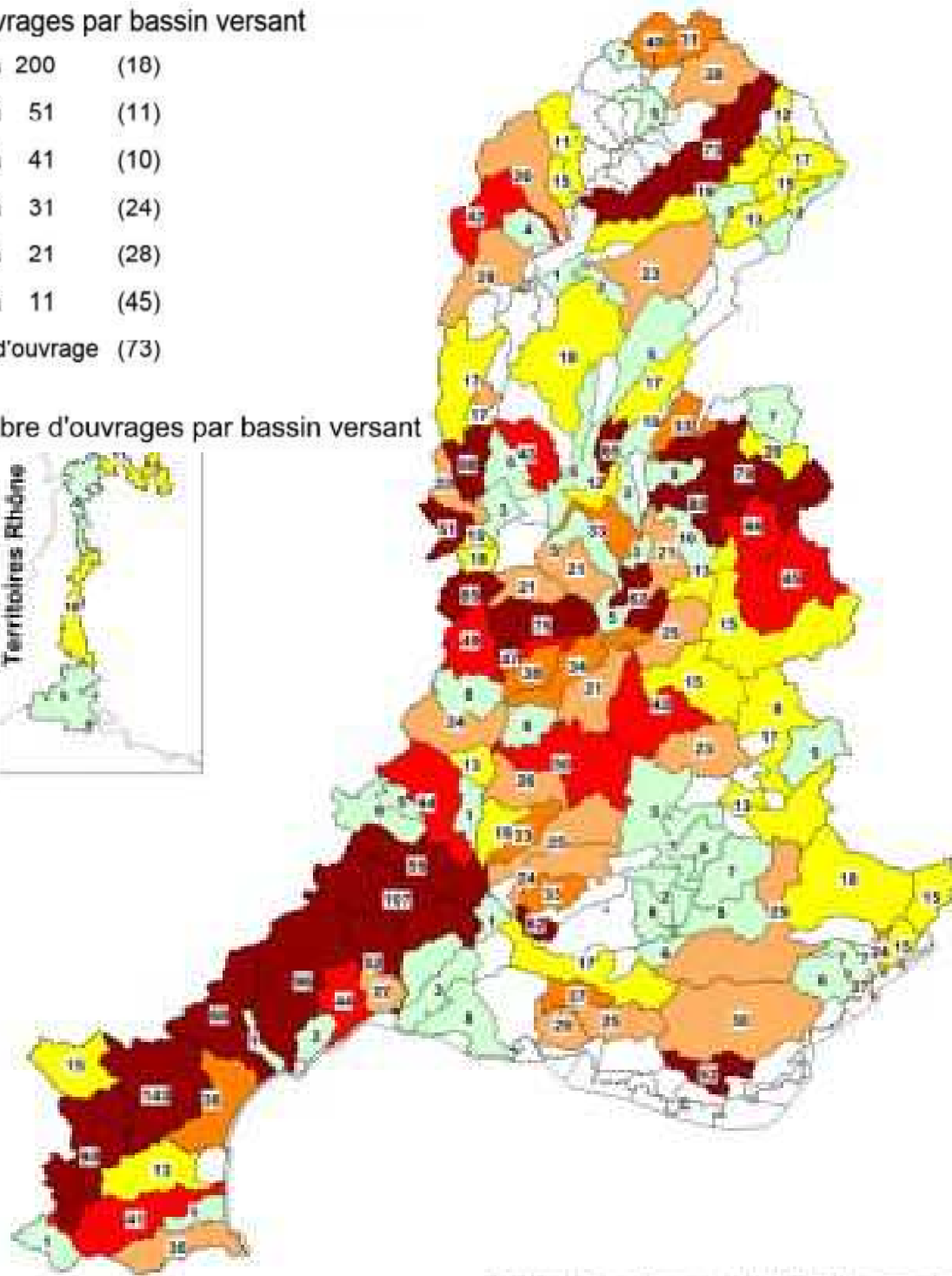
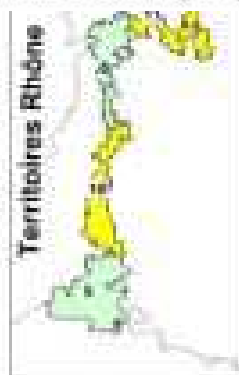


- **Près de 5000 ouvrages recensés (L2 + ZAP GM)**
- **variabilité marquée/sous-bassin (nombre, nature, taille des ouvrages)**
- **nombre important d'ouv. par BV en fonction de l'historique industriel, hydroélectrique ou agricole**

nombre d'ouvrages par bassin versant



25 nombre d'ouvrages par bassin versant



- Ognon : 73 ouv.
- Larve : 79 ouv.
- Le Gier : 85 ouv.
- L'Oron : 75 ouv.
- Les Gardons : 107 ouv.
- L'Hérault : 96 ouv.
- L'Aude : 269 ouv.

Classement des cours d'eau

Le classement des cours d'eau est la priorité du SDAGE et du programme de mesures 2016-2021 en matière de continuité écologique.

⇒ Liste des ouvrages nécessitant des travaux de restauration de la continuité piscicole :

Reprise de tous les ouvrages en L2

⇒ **objectif 2018**

+

Reprise de quelques ouvrages en L1 en ZAP Anguille

⇒ **objectif 2021**

Un effort d'identification des ouvrages faisant obstacle et nécessitant des travaux

Près de 5000 ouvrages L2 et L1 avec enjeu restauration recensés

1ère étape : précision des enjeux ouvrage par ouvrage et retrait des ouvrages sans enjeux

- Enjeux réglementaires : L2, ZAP
- Enjeux piscicoles :
 - Précision des espèces amphihalines (liste fermée et obligatoire)
 - Précision des espèces holobiotiques : liste ouverte
- Enjeux sédimentaires : O/N

3526 ouvrages à enjeux

2ème étape : identification des ouvrages nécessitant des travaux

**1380 ouvrages (1350 chantiers continuité) compte tenu des travaux
déjà réalisés sur 2010-2015**

Identification des ouvrages

⇒ **Un effort d'identification des ouvrages faisant obstacle et nécessitant des travaux**

Tableau de bassin des ouvrages prioritaires référencés :

- identification de l'ouvrage
- identification de la masse d'eau
- caractérisation des enjeux piscicoles et sédimentaires



www.rhone-mediterranee.eaufrance.gouv.fr



Rubrique : milieux aquatiques/continuité écologique/restauration continuité

Actions de restauration continuité écologique suivies par les DDT(M) → programmation via les PAOT

Milieux aquatiques
Situation hydrologique
▼ Continuité écologique des cours d'eau
> Classement des cours d'eau
> Restauration de la continuité. Ouvrages prioritaires
> Consultations relatives aux travaux envisagés sur les ouvrages transversaux
► Zones humides
► Lacs et plans d'eau
► Eaux souterraines
► Populations piscicoles

Restauration de la continuité écologique - Ouvrages prioritaires

La continuité écologique est contrainte par des ouvrages transversaux (seuils, barrages,...) qui impactent le transport suffisant de matériaux grossiers et la libre circulation des poissons.

Une liste d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique et nécessitant des travaux (équipement, aménagement, effacement...) a été établie par les services de l'État (DDT et DREAL) avec l'appui de l'ONEMA et de l'agence de l'eau, en concertation avec les structures de gestion. Elle a été élaborée à partir d'un diagnostic des ouvrages présents sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2 et sur les zones d'actions prioritaires du PLAGEPOMI. 1378 ouvrages ont ainsi été identifiés.

Tous les ouvrages situés sur ces tronçons n'ont pas besoin de mise en conformité. En effet, certains ont déjà fait l'objet d'actions par le passé notamment dans le programme de mesures 2010-2015, d'autres n'impactent pas significativement la continuité.

La restauration de la continuité sur ces 1378 ouvrages représente une ambition forte pour l'ensemble des propriétaires des ouvrages concernés. Elle constitue le volet « continuité écologique » du programme de mesures 2018-2021 encadré par les dispositions 6A-05 et 6A-08 du SDAGE.

Lors de l'élaboration des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) par les services de l'État, cette liste pourra être complétée si le diagnostic complémentaire de certains ouvrages en liste 2 révèle un besoin d'aménagement pour assurer la continuité écologique sur le tronçon classé.

Au-delà des travaux de restauration de la continuité, certains ouvrages situés en liste 2, à l'état de ruine doivent faire l'objet d'une régularisation administrative pour ne pas recréer d'obstacle à la continuité ; ces derniers n'apparaissent pas dans la liste ci-jointe mais font l'objet d'une procédure administrative par les services en charge de la police de l'eau.

Liste des ouvrages prioritaires

Commune	Département	N° de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage	Statut de l'ouvrage	Statut de la continuité	Statut de la gestion	Statut de la restauration	Statut de la régularisation
1378	1378	1378	1378	1378	1378	1378	1378	1378

Liste des 1378 ouvrages prioritaires établie en novembre 2015

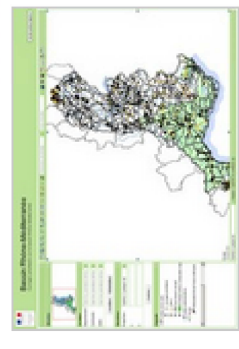
► Liste / format PDF ► Fichiers SIG / Version SHAPE

► Liste / format ODS

► Fichier "Lisez moi"



Recherche cartographique des ouvrages prioritaires

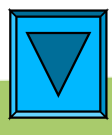


► Accès à l'application cartographique CARMEN

Aide pour la recherche cartographique :

☞ "sélection d'un ouvrage"

☞ "informations sur l'ouvrage"



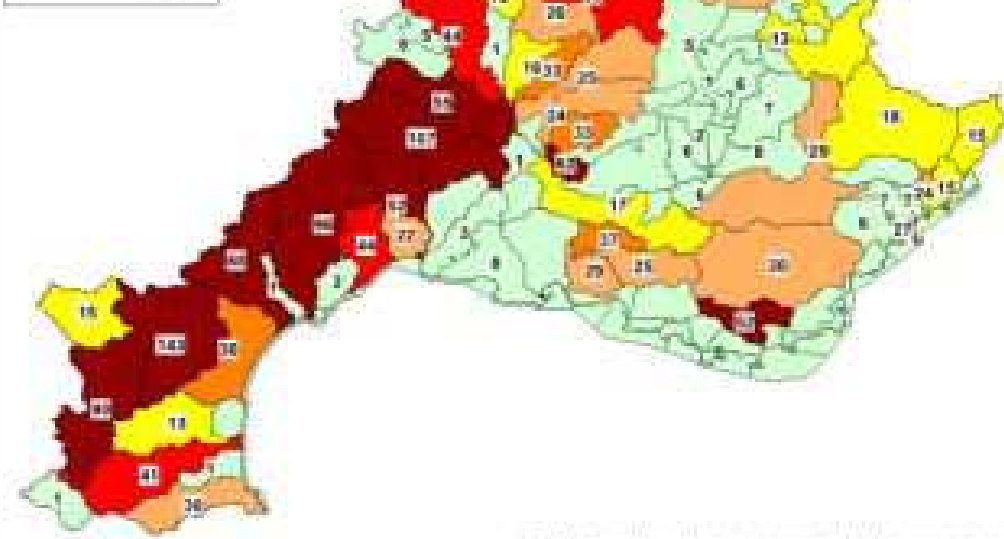
Ouvrages présents

nombre d'ouvrages par bassin versant



25 nombre d'ouvrages par bassin versant

25 nombre d'ouvrages par bassin versant



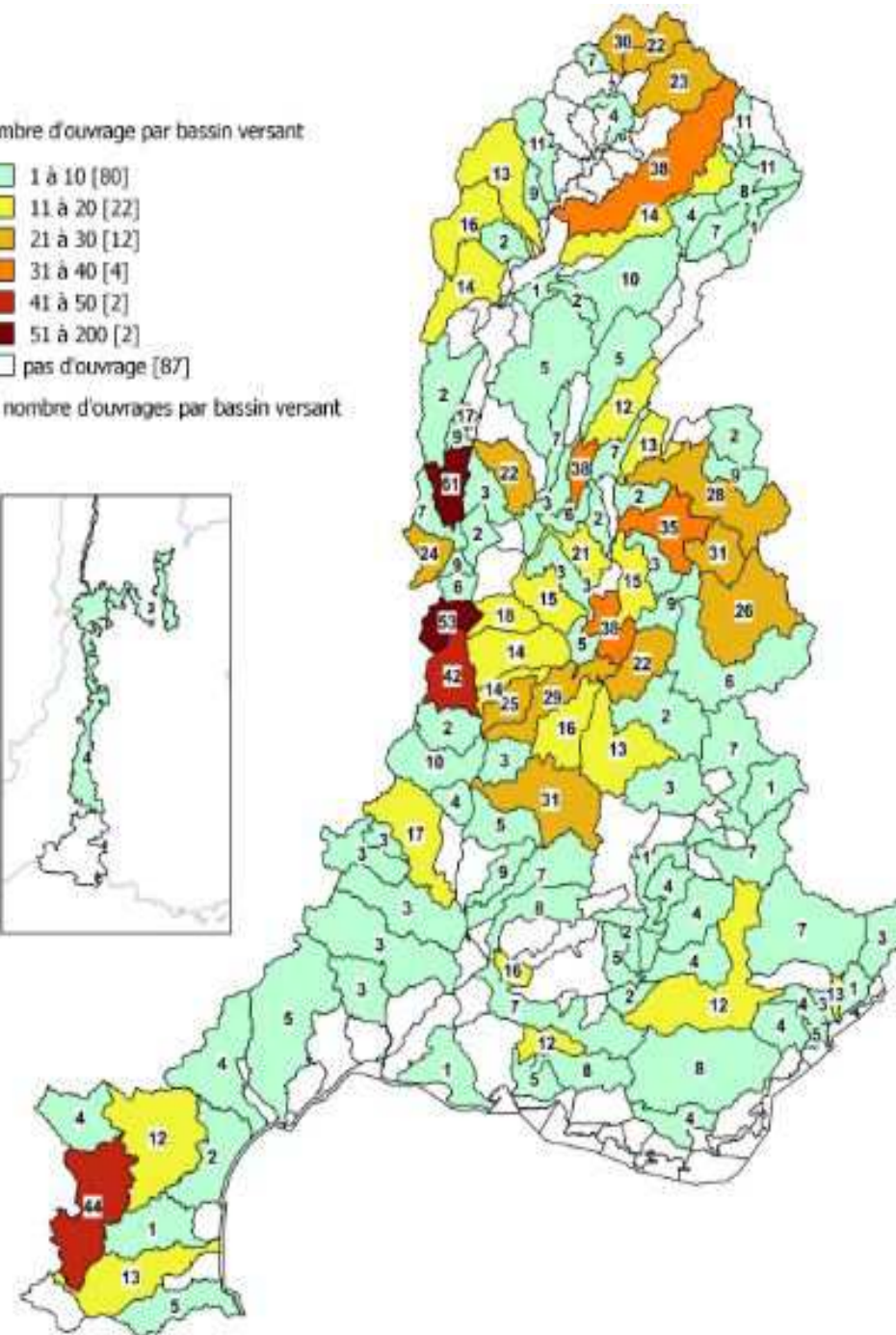
(PREF), Rhône-Alpes - Département de l'Isère Rhône-Méditerranée - Oct 2014

Ouvrages à traiter (travaux)

nombre d'ouvrage par bassin versant



25 nombre d'ouvrages par bassin versant

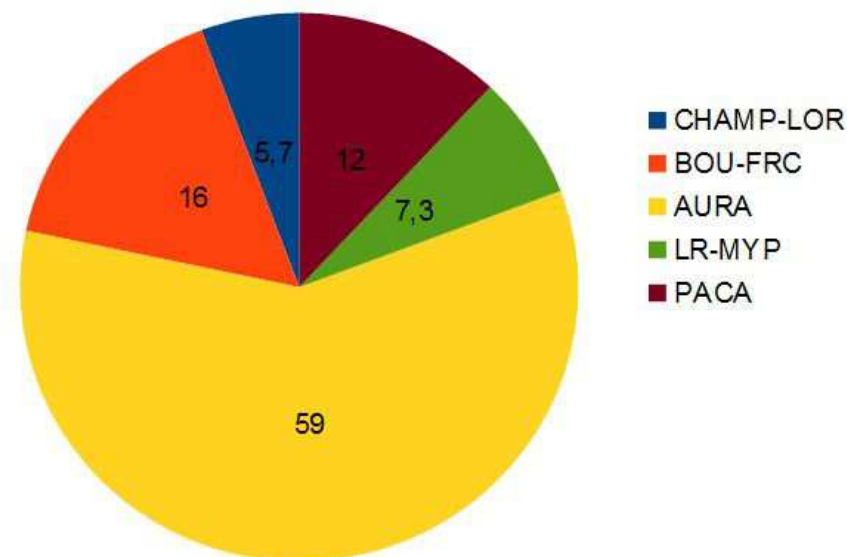


Restauration continuité en Rhône-Méditerranée

⇒ Les objectifs portés par le SDAGE et le programme de mesures en terme de travaux de restauration de la continuité écologique

Région	nombre ouvrage	% bassin	nombre projets	nb ouv POMI
CHAMP-LOR	81	5,7	81	0
BOU-FRC	218	16	197	0
AURA	814	59	814	71
LR-MYP	100	7,3	95	71
PACA	165	12	165	113
Total	1378	100	1352	255

Restauration de la continuité
ouvrages à traiter de 2016 à 2021



Une dynamique à renforcer

💧 Une accélération du rythme de restauration grâce à l'effort du PdM 2010-2015 et du classement.

Bilan du PdM 2010-2015 :

travaux achevés sur 208 ouvrages (62 % en L2)

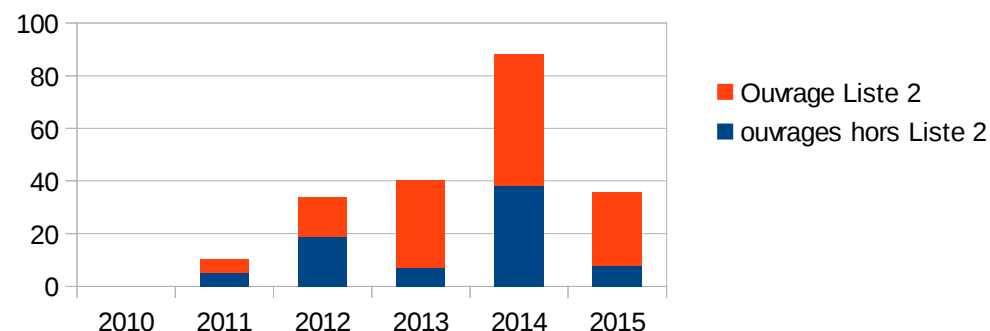
Ratio d'avancement entre 2012-2015

50 ouv./an sur le bassin

soit environ 5 ouv./an/département

Restauration de la continuité écologique de 2010 à 2013

Nombre annuel d'ouvrages sur lesquels les travaux ont été achevés



💧 Une dynamique à renforcer pour l'atteinte des objectifs du SDAGE et du PdM

Au rythme actuel, seul 1/3 des ouvrages de la liste priorisée sera réalisé en 2021

Objectif $\Rightarrow$ 10 ouv./an/département

Renforcement de l'accompagnement dans la démarche

Merci pour votre attention

